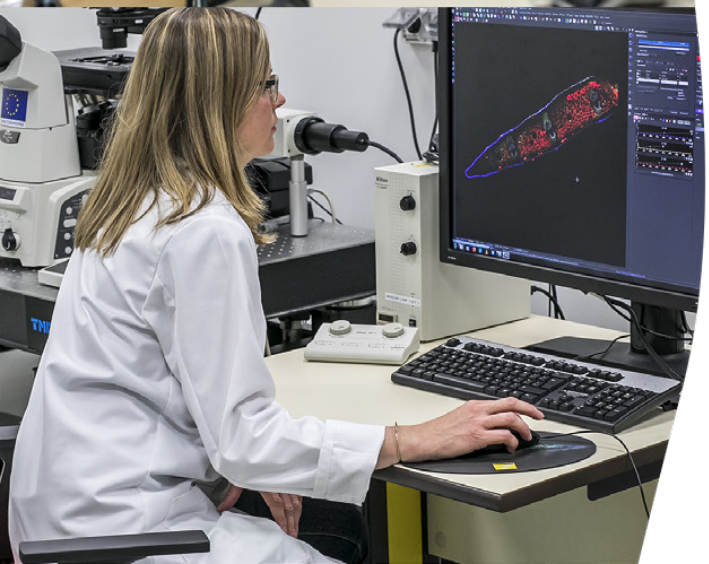








ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

DU JEUDI 3 AU JEUDI 10 DÉCEMBRE

Commission consultative paritaire des agents contractuels (CCP-AC)

La CCP-AC comprend un nombre égal de représentants du personnel et de représentants de la direction. Elle est notamment consultée pour les décisions de licenciement, les procédures disciplinaires, les refus de congé, de formation ou de télétravail, ainsi que pour toute décision individuelle.

Être contractuel ne doit jamais signifier être seul face à sa direction !

L'UNSA EST À VOS CÔTÉS POUR VOUS ACCOMPAGNER, VOUS DÉFENDRE ET FAIRE RESPECTER VOS DROITS

La CCP ne décide pas de l'avenir collectif des contractuels, mais elle peut intervenir dans des situations qui changent une vie professionnelle.

C'est pourquoi votre voix compte !

Le rôle des représentants UNSA est de faire de la CCP un véritable lieu de défense des contractuels.

La consultation d'une CCP ne doit pas se réduire à entériner une décision déjà prise.
Pour vous défendre, vos représentants UNSA s'engagent à :

- s'opposer à l'arbitraire ;
- exiger la transparence de la part de la direction de l'établissement ;
- évaluer les éléments qui motivent la décision pour porter la contradiction.

La précarité du statut ne doit pas signifier précarité des droits.

Être contractuel ne signifie pas disposer de moins de garanties lorsqu'une décision défavorable est envisagée. La vulnérabilité particulière liée au contrat rend, au contraire, indispensable la représentation syndicale solide et expérimentée de l'UNSA.

#JeVoteUNSa

L'UNSA défend et développe les intérêts individuels et collectifs des personnels et doctorants contractuels. Nous revendiquons notamment :

- un dispositif dédié et pérenne de titularisation, quel que soit le type de contrat, pour celles et ceux qui le souhaitent ;
- un accès facilité au CDI ;
- la reprise totale de l'ancienneté publique et privée ;
- une rémunération à la hauteur des missions et des qualifications ;
- l'amélioration des conditions de travail ;
- des services de santé au travail renforcés et des politiques d'action sociale plus ambitieuses ;
- une réelle politique de lutte contre les comportements sexistes et sexuels, toutes formes de harcèlement et de discrimination ;
- des mesures pour garantir l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ainsi que l'inclusion des personnels en situation de handicap ;
- l'accès gratuit à une formation professionnelle de qualité.

Important : les contractuels votent également pour les **CSA d'établissement et le CSA ministériel**.

Du 3 au 10 décembre 2026

VOTEZ UNSA !